

RADIO

Une plainte au pénal contre Alain Simons

Alors qu'il a présenté ses excuses jeudi à l'antenne, on apprend qu'Alain Simons fait l'objet d'une plainte au pénal pour ses propos stigmatisants.

● **Marc UYTTERHAEGHE**

Ce n'est pas la fin des ennuis pour Alain Simons. L'animateur carolo de VivaCité – qui a tenu des propos déplacés et stigmatisant à propos des gens du voyage – est en effet l'objet d'une plainte en bonne et due forme auprès du parquet de Charleroi.

Celle-ci émane du Comité national des gens du voyage et de son président Étienne Charpentier, représentés par le bâtonnier M^e Jean-Marie Dermagne.

La plainte vise les préventions d'« incitation à la haine et à la discri-

mination par l'expression d'un amalgame honteux entre gitans et voleurs, amalgame que dénonçait déjà le dessinateur Hergé dans les aventures de Tintin et les bijoux de la Castafiore publiées en 1963 », explique Étienne Charpentier dans un communiqué.

Ce dernier ne souhaite pas seulement qu'une sanction judiciaire soit prise. Il espère également que l'administrateur général de la RTBF prendra une sanction. Il lui a écrit en ce sens : « *Le comité de défense des membres de cette communauté réclame, à titre de sanction, l'écartement définitif d'Alain Simons de l'antenne.* »

Pour rappel, le 22 novembre dernier, Alain Simons avait lancé par deux fois ce message à l'antenne : « *Attention ! Je vous signale quand même la présence de Gitans dans la région de Loverval, Gerpinnes, Somzée et les environs. [...] Si vous avez des trucs volables chez vous, faites attention.* » La direction de la RTBF avait condamné « *avec la plus grande fermeté les propos déshonorants et injurieux* » de son animateur. Il avait été par la suite suspendu d'antenne pendant une semaine par la RTBF, avant de présenter ses excuses ce jeudi 1^{er} décembre, jour de sa réintégration.

Unia (l'ex-Centre pour l'égalité des chances) a ouvert un dossier et le CSA une instruction. ■